



- Communiqué de presse -

Paris, le 24 novembre 2011

## Touche pas à mes IJ !

Après avoir renoncé à baisser le niveau d'indemnisation en cas d'arrêt maladie en octobre, le gouvernement annonce reculer sur le 4<sup>ème</sup> jour de carence... mais en se gardant bien de renoncer complètement à une telle mesure qui pourrait réapparaître via un éventuel groupe de travail parlementaire.

De leur côté, les Français ne s'y trompent pas puisqu'ils sont **60%<sup>1</sup> à estimer que la création d'un nouveau jour de carence aura pour principale conséquence une baisse de revenu subie par les travailleurs en arrêt maladie**. Seuls 25% affirme que cela permettra de lutter contre les arrêts considérés comme abusifs.

Parmi cette importante majorité de 60% de Français, ils sont **plus de 8 sur 10<sup>1</sup> à considérer que cette baisse de revenu est injustifiée car trop préjudiciable pour les malades**, et ce malgré le contexte de la crise mis en exergue pour engager des mesures d'économie sur les dépenses d'Assurance maladie.

Les Français rejoignent en cela les positions du CISS qui s'opposent radicalement à ce que les « indemnités journalières en cas d'arrêt maladie » soit une variable d'ajustement de l'équilibre des comptes de l'Assurance maladie :

- Parce qu'il s'agit d'un domaine dans lequel il existe déjà des inégalités profondes entre les salariés en fonction de la couverture extra-légale dont ils peuvent bénéficier, au titre de leurs éventuels accords d'entreprise ou contrat de prévoyance, avec une prise en charge du complément de salaire non indemnisé par l'Assurance maladie. Le niveau de prise en charge de base des indemnités journalières par l'Assurance maladie, de l'ordre de 50% du salaire net avec 3 jours de carence non pris en charge pour les salariés du privé, est déjà suffisamment restrictif pour mettre souvent les personnes confrontées à la maladie dans des situations financières difficiles.
- Parce que toute disposition plus restrictive aura d'autant plus d'impact sur les populations les plus précaires face à l'emploi.

Le CISS dénonce donc la volonté répétée du gouvernement de réaliser des économies sur l'indemnisation des arrêts de travail des personnes malades :

- On sait que les arrêts abusifs sont extrêmement minoritaires, et plutôt que d'agiter cet épouvantail il conviendrait d'évaluer objectivement l'efficacité des mesures de contrôle mises en place les années précédentes comme la « contre visite par le médecin de l'employeur ».
- Si l'équilibre financier de l'Assurance maladie doit être recherché de façon durable, comme les associations le demandent depuis de nombreuses années, cela doit faire l'objet d'une réflexion concertée jouant de façon équitable sur l'optimisation des recettes et des dépenses, en prenant soin que les unes comme les autres soient ajustées dans le souci d'une contribution de chacun en fonction de ses moyens et d'une mise à disposition du système pour tous en fonction de ses besoins.

C'est bel et bien dans cette approche solidaire que s'est toujours retrouvé l'esprit de 1945. Les Français le savent parce qu'ils ont tous, un jour, pu être pris en charge par ce système solidaire... Et ils savent aussi que seul le débat démocratique permettra la préservation d'un tel système, au moment où les effets de la crise vont le rendre d'autant plus indispensable.

### Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

<sup>1</sup> Sondage Viavoice pour le CISS, réalisé les 17 et 18 novembre 2011 auprès d'un échantillon de 1006 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.